



domages électriques moi ou le propriétaire qui doit payer le cons

Par lisi, le 19/02/2009 à 17:47

je suis locataire chez ce propriétaire depuis juillet 2004

A plusieurs reprises je lui ai signalé

que j'ai des problèmes au niveau électricité

Plusieurs de mes petits appareils électriques ont grillé au cours de toutes ces années 2004 à 2008 tel que

fer électrique, friteuse, bouilloir, un transfo dans la chaudière (qui a pris soin de le refaire) etc (mes petits électros n'étaient pas anciens ni vétustes)

Il a quand même fait venir un électricien fin 2008

celui-ci m'a dit que j'étais un peu alimenté fort, que ça devait venir de EDF

Le propriétaire veut me faire payer la facture de ce constat

alors que ces logements sont faits depuis plus de 10 ans et que rien n'a été changé ou remis à la norme depuis

esce à moi de payer le constat de l'électricien ? et esce à moi de faire venir EDF ?

merci de m'éclairer ça j'ose dire